



## Recel d'objet quand le casier n'est pas vierge...

-----  
Par Linou33

Bonjour,

Mon ami est accusé (et malheureusement pas à tort) de recel. Il a de suite avoué aux flics qui sont venus chez nous pour voir le bien concerné. Le problème est qu'il a déjà un casier judiciaire pour une affaire toute autre. Il est convoqué cette semaine chez le procureur. Que risque-t-il?

Merci des réponses que vous pourrez m'apporter.

-----  
Par ange48

les accusations a tort, sans pretendre qu'elle n'existe pas sont plutot rare

que risque il , cette question est fréquente cela dépend de la durée entre la condamnation précédente et l'audition prochaine. egalement tenue en compte l'insertion actuelle et la situation globale de votre ami est pris en considération. tout ca il doit connaitre si il est passer par la justice.

a quand date la derniere condamnation , pour quelle motif, etc ... si il s'est passé il y a dix ans pour un delit mineur egalement ca risque pas de courir très loin mais après on sait jamais.